



SORL'INFO

Mairie : Place du 8 Mai 38510 Saint-Sorlin-de-Morestel - ☎ 04 74 80 12 31

Courriel : mairie-saint-sorlin-morestel@wanadoo.fr

Site internet www.saint-sorlin-de-morestel.fr

St Sorlin de Morestel/avril 2020

Info urgente COVID 19

Mise en place d'une organisation de veille des personnes à risque

Compte tenu du confinement qui va durer encore jusqu'au 15 avril, et probablement plus, la mairie met en place une organisation de veille pour toutes les personnes, habitant Saint-Sorlin, de plus de 70 ans.

Si vous êtes dans ce cas vous ne devriez plus sortir pour faire vos courses vous-mêmes, surtout pour les plus âgé(e)s.

Une personne référente, un(e) élu(e) actuel(le) ou nouvellement élu(e), va donc vous contacter régulièrement pour vous proposer de l'aide, pour vos courses ou autres, et vous éviter ainsi de sortir et de prendre des risques, ou tout simplement pour prendre de vos nouvelles.

Nous savons que pour une partie des gens les choses sont déjà plus ou moins en place avec la famille ou le voisinage. Mais dans le souci de n'oublier personne et vu la situation sanitaire qui risque de s'aggraver localement dans les semaines à venir nous vous recommandons d'être vigilants, et de vous protéger au maximum.

Comme pour les autres personnes à risque plus jeunes qui se trouveraient isolées, vous pouvez toujours appeler le répondeur de la mairie au 04.74.80.12.31 qui nous retransmettra vos demandes.

Bon courage à toutes et à tous et protégez-vous.

Le Maire, Philippe Allagnat

Situation électorale particulière compte tenu de la pandémie du COVID-19

Le scrutin électoral du 15 mars dernier a vu l'élection de 9 personnes sur 15 pour la commune de Saint-Sorlin de Morestel.

Vu la situation du confinement le second tour a été reporté à une date ultérieure, probablement le 21 juin. Nous ne saurons définitivement que vers le 10 mai si cette date est maintenue.

Dans l'attente une loi d'urgence a été votée et plusieurs ordonnances suivent ... et nous apportent des précisions et directives.

Tous les mandats des conseillers municipaux d'avant le premier tour sont prorogés, c'est-à-dire que l'ancien conseil municipal reste en fonction jusqu'à une semaine après le 2^{ème} tour. Cependant toutes les décisions importantes prises doivent être communiquées pour information aux personnes nouvellement élues le 15 mars.

Le Conseil municipal actuel assure donc l'intérim entre les deux tours.

Info accueil des enfants des personnels de santé

Les communes de St-Sorlin et Vasselin proposent une « mini garderie » réservée exclusivement aux enfants des personnels de santé.

Faites-vous connaître en mairie de Vasselin 04.74.80.12.81 ou mairie@vasselin.fr.

Information de La Poste de l'Isère

Dès le 30 mars, la collecte et la distribution du courrier et des colis, pour les particuliers et les professionnels, sera assurée 3 jours par semaine les mercredi, jeudi et vendredi, jusqu'à nouvel ordre.



Les jours de collecte ne changent pas. Pensez à sortir votre poubelle le mardi soir des semaines paires.

Le tri des déchets

➤ le papier et le verre peuvent être déposés dans les colonnes de tri à condition de bien respecter les règles de déplacement et les gestes barrière.

➤ Les emballages recyclables (carton, plastiques, métaux) doivent être stockés à la maison.